

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

PIERREVILLE

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

ARRONDISSEMENT
NANCY

Séance du 24 aout 2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 11

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre aout à le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Présent : Thierry WEYER – Aline SAINT-AYES – Béatrice TRIDON – Jean-Pol GERMAIN – Michel HUGUET – Sophie PINOT – Céline GRADOS-

DATE DE LA CONVOCATION

12/08/2020

DATE D’AFFICHAGE

02/09/2020

Absents excusés : Philippe MARCHAND donne procuration à Thierry WEYER – Stéphane PEULTIER Donne procuration à Thierry WEYER – Paulette BALHAZARD Donne procuration à Béatrice TRIDON – David GUIGUES Donne procuration à Jean-Pol GERMAIN

A été nommée secrétaire : Sophie PINOT

2020-0028) 4 FONCTION PUBLIQUE

4.2 Personnels contractuels

FERMETURE ET OUVERTURE DE POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l’avis de principe en date du 5 aout 2020 du comité technique dans sa séance du 28 septembre 2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu’il est nécessaire de procéder au changement de la durée hebdomadaire de travail affecté au poste d’adjoint technique en raison de la restructuration du service

Il propose de procéder à la suppression d’un poste permanent d’adjoint technique à temps non complet pour une durée de travail de 10 heures par semaine et à la création simultanée d’un poste permanent d’adjoint technique Territorial à temps non complet pour une durée de travail de 8 heures par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2020

le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE de supprimer un poste permanent d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 10 heures et de créer simultanément un emploi permanent d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de travail de 8 heures ;

- **Motif invoqué : restructuration du service**

- CHARGE le Maire de procéder au recrutement correspondant ;

- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

2020-0029) 4 FONCTION PUBLIQUE

4.2 Personnels contractuels

OUVERTURE DE POSTE D'AJOINT TECHNIQUE – DUREE 2H/SEMAINE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
- Vu le tableau des emplois,
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 2h
- Il propose de créer un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet pour une durée de travail de 2 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2020
- Vu la déclaration ouverture de poste n° V054200800089410001

le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE de créer un emploi permanent d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de travail de 2 heures ;

- CHARGE le Maire de procéder au recrutement correspondant ;

- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

2020-0030) 1 COMMANDE PUBLIQUE

1.3 Convention de mandat

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE MP2I Lotissement

Le maire informe les membres du conseil municipal que la phase d'étude de faisabilité pour la réalisation de l'aménagement du chemin de Xeuilley effectuée par le bureau d'étude MP2I est terminée.

Le maire propose de confier la mission de maitrise d'œuvre pour la réalisation de l'aménagement du chemin de Xeuilley au bureau d'étude MP2I.

Le montant du forfait de rémunération pour cette mission de maitrise d'œuvre s'élève à 13 260 euros HT.

Cette mission comprendra :

- Etude d'avant-projet/ projet de conception générale PRO		
	pour un montant de	4 906,20 €HT
- Assistance à la passation des contrats ACT	pour un montant de	1 326,00 €HT
- Visa des entreprises VISA	pour un montant de	1 060,80 €HT
- Direction d'exécution des contrats DET	pour un montant de	5 304,00 €HT
- Assistance aux opérations de réception AOR	pour un montant de	663,00 €HT

le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Autorise le maire à signer la convention d'assistance de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude MP2I,
- Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget annexe lotissement de l'exercice en cours.

2020-0031) 1 COMMANDE PUBLIQUE

1.3 Convention de mandat

EXTENSION DU RESEAU D'EAU Lotissement

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser une extension de la conduite de distribution d'eau potable chemin de xeuilley afin de desservir les lots du projet de permis de construire sur 7 parcelles communales.

Le coût global de cette opération s'élève à 25 863.20 euros HT.

Le Syndicat des Eaux de Pulligny prend en charge la participation financière administrative et technique, et finance à hauteur de 50 % le coût des travaux d'extension du réseau (montant 16881,20€ HT).

Le solde étant à charge de la commune de Pierreville. Le coût de 7 nouveaux branchements s'élève à hauteur de 8 982,00€ HT. Ces branchements seront entièrement à la charge de la commune.

Le syndicat mettra en recouvrement la commune à hauteur de la côte part qui lui revient.

Le montant global des dépenses pour la réalisation des branchements des 7 parcelles et l'extension de la conduite d'eau potable s'élève à 17 422,60 € HT.

le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer avec le syndicat des eaux de Pulligny, le plan de financement pour l'extension du réseau d'eau selon les conditions techniques définies par l'autorité organisatrice du service public de l'eau pour la DP n° 054 429 20 T0004 pour un montant de 8 840.60 € HT
- Prend en charge le coût des 7 nouveaux branchements d'un montant de 8 982€ HT
- Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget annexe lotissement de l'exercice en cours.

2020-0032) 7 FINANCES LOCALES

7.10 Divers

LOCATION TERRAIN AGRICOLE AVEC LES AGRICULTEURS DU VILLAGE

Le maire informe les membres du conseil municipal

Suite à la délibération en date du 1^{er} septembre 2017 sous le n° 2017-0028

Et du 28 février 2020 n° 2020-0002 suite à la convention de location de terrain agricole à Mr Gérard LAMBERT pour une durée de 3 ans. Celle-ci arrive à son terme.

En accord avec les agriculteurs, il avait été décidé, qu'au terme de cette convention, les terrains seraient remis aux agriculteurs du village.

Le maire propose de louer les parcelles ci-dessous à Monsieur Guillaume HECHON et Stéphane PEULTIER

Section	N°	Lieut dit	surface	Tarif/ Ha	Locataire
B	90-91	DERRIERE LA VILLE	01 ha 03 a 00 ca	86.00€	Guillaume.HECHON
B	208	TREMELOUZE	00 ha 23 a 85 ca	86.00€	Stéphane PEULTIER
B	138	HOUCHERUPT	00h 60 a 35 ca	86.00€	Stéphane PEULTIER
B	43	HOUCHERUPT	00 ha 52 a 08 ca	86.00€	Stéphane PEULTIER

le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Stéphane PEULTIER ne prend pas part au vote

- Accepte la répartition mentionnée ci-dessus.
- Décide d'établir un bail de 9 ans à compter du 1^{er} septembre 2020 à Mrs Guillaume HECHON et Stéphane PEULTIER
- Valide le tarif de 86.00€ /Ha
- Donne tout pouvoir à Mr le Maire pour effectuer les démarches administratives

le maire
Thierry WEYER

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le **lundi 29 juin 2020 à 20h30** dans la salle du conseil municipal

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L.3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, j'ai décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, la réunion sera réalisée sans présence de public

Ordre du jour :

- 1- Modification du temps de travail du poste d'adjoint technique
- 2- Création d'un poste d'adjoint technique
- 3- Convention mp2I maitre d'œuvre
- 4- Extension du réseau d'eau
- 5- Location terrains agricoles avec les agriculteurs du village
- 6- Questions diverses